

## PROCES-VERBAL

### Conseil Municipal du Mardi 26 Décembre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le mardi vingt-six décembre à dix-huit heures et trente minutes, les membres du Conseil Municipal de la commune de Pagny-la-Ville, légalement convoqués, se sont réunis en séance publique ordinaire, en salle de Conseil sous la Présidence de Mr Henri MAUCHAMP, Maire.

**Présents** : Mr MAUCHAMP Henri, Maire ; Mme BOULEHLAIS Emmanuelle, 1<sup>ère</sup> Adjointe ; Mr GONNET Vincent, Mr ENOC Jonathan, Mr POISELET Kévin, Mr LORENZI François, conseillers municipaux.

**Absents non-excusés** : Mme ORGELOT Anne, Mme BREVIER Virginie, Mr NICOLAS Alain, Mr REIS Antonio.

**Procuration** : Aucune procuration

**Nombre de conseillers en exercice** : 10 – **Nombre de votants** : 10 – **Quorum** : 6

Le Quorum étant atteint, le Conseil peut valablement délibérer.

Le Maire déclare la séance ouverte à 18H40

### ORDRE DU JOUR

- **Approbation du Procès-verbal du 10 Octobre 2023**
- **Décisions modificatives budgétaires**
- **Questions diverses**

---

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Générale des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil Municipal, Mr GONNET Vincent et Mme BOULEHLAIS Emmanuelle, ont été désignés à l'unanimité, pour remplir ces fonctions, qu'ils ont acceptés.

### Arrêt du Procès-Verbal de la réunion de Conseil Municipal du 10 octobre 2023

Le projet de Procès-Verbal de la réunion du 10 octobre 2023 a été adressé à chaque conseiller municipal, il est soumis à l'adoption du Conseil Municipal.

Mr GONNET Vincent explique qu'il apprécie beaucoup les notes de Mme BOULEHLAIS, nommée secrétaire de séance également à plusieurs reprises, celles-ci étant complémentaires avec ses propres notes, de ce fait, les projets de procès-verbaux reflètent parfaitement le déroulé et le contenu des discussions des réunions.

Mme BOULEHLAIS confirme qu'il est appréciable d'être 2 secrétaires de séances, que leurs prises de notes se complètent parfaitement et permettent de résumer le plus précisément le déroulé des séances.

Le projet de Procès-Verbal ne donnant pas lieu à commentaires, le Conseil Municipal **ADOpte** à la majorité des suffrages exprimés le projet de Procès-Verbal de la réunion du 10 octobre 2023.

**Pour : 6**

### Délibération N° 2023- 12-40 – Décisions de modifications budgétaires

Mr le Maire explique qu'il manque la somme de 5265,00 Euros au chapitre 12 qui correspond aux salaires et charges sociales, et qu'il est impératif de prendre une délibération ce jour afin que les employés puissent percevoir leur salaire.

Mr le Maire explique qu'il y a fallu payer 2 employés municipaux à la suite de l'arrêt maladie et le remplacement de Mr MEYER , il y a également eu un doublon au poste de secrétaire de Mairie pendant 1 mois ( 2 salaires + charges ), d'où cette somme manquante, il propose aux élus de rajouter la somme manquante de 5265,00 Euros qui sera imputée du budget principal.

Mr LORENZI : « Je ne comprends pas pourquoi payer 2 employés municipaux ce n'est pas la CPAM qui indemnise Mr MEYER ? »

Mr MAUCHAMP : « Non la CPAM ne prend pas la totalité des indemnités en charge, il y a une partie à régler par la commune. »

Le Maire explique que Mr MEYER est actuellement en mi-temps thérapeutique, il saura s'il peut reprendre à temps plein son emploi à la fin du mois, sa reprise est progressive et c'est plutôt favorable. Le Maire explique qu'il manque également 8163,00 Euros au Chapitre 65, ce chapitre correspond au SIVOS, le compte n'a pas été budgétisé correctement à la création du budget, le Maire propose de rajouter la somme de 9000,00€ afin de laisser une « marge »

Mr ENOC : « Ça sert à quoi la marge ? »

Le Maire : « C'est une sécurité au cas où, dans tous les cas le surplus sera reversé au budget principal »

Le Maire précise que ces propositions ont été validées par le Trésorier Payeur Général.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **ADOpte** à l'unanimité les propositions soit l'ajout de la somme de 5265,00 Euros au Chapitre 12 et l'ajout de la somme de 9000,00 Euros au Chapitre 65.

**Pour : 6 – Abstention : 0 – Contre : 0**

**Délibération télétransmise en préfecture le 26 décembre 2023**

**Publiée sur papier le 26 décembre 2023**

### Questions diverses

Mr LORENZI souhaite prendre la parole et féliciter Mme BOULEHLAIS pour cette journée du 16 décembre et son implication, Mme BOULEHLAIS le remercie et indique : « c'était avec grand plaisir »

Mr LORENZI attire l'attention sur le fait qu'il était néanmoins regrettable qu'il n'y avait pas de tables pour s'installer pour manger, Mme BOULEHLAIS s'en excuse et précise : « cela était prévu , nous devions installer des tables juste après la distribution de cadeaux mais tout s'est enchaîné très vite et la salle est devenu rapidement inaccessible, d'ailleurs plusieurs manges debout étaient prêts dans la salle mais on été poussés contre les murs afin de faire de la place , nous avons également discuté de l'installation d'un chapiteau à l'extérieur »

Mr ENOC confirme que Mme BOULEHLAIS lui avait demandé l'éventualité de prêter son chapiteau mais qu'ils n'en ont pas rediscuté, il précise que ce serait une bonne solution pour une telle manifestation, la capacité d'accueil de la salle des fêtes étant limitée.

Mr LORENZI souhaite également attirer l'attention sur le fait qu'il manque l'utilisation d'un micro lors du tirage de la tombola du 14 juillet, en effet le site est grand et bon nombre de pagnotins n'entendent pas lorsque le tirage a lieu.

Il demande s'il serait possible d'être équipé d'un micro pour les manifestations afin de mieux communiquer.

Mr le Maire et Mme BOULEHLAIS prennent note de ses remarques pertinentes.

Mr POISELET souhaite savoir quand la fibre sera opérationnelle, Mr le Maire répond que l'arrivée de celle-ci est prévue en mars-Avril 2024, le Maire : « il est grand temps car nous connaissons de gros problèmes de réseaux, la secrétaire de Mairie a eu plusieurs journées où elle rencontrait des difficultés pour travailler, l'envoi de documents ou mails peut être impacté tout comme cela s'est passé avec les convocations de Conseil municipal pour vendredi 22 décembre qui a finalement dû être reporté à ce jour afin de respecter le délai légal des 3 jours francs, j'étais présent lorsqu'elle a envoyé les mails aux alentours de 18H00 et ceux-ci ne sont arrivés qu'à 00 :00 puis le second fichier un peu plus tard.

Mme BOULEHLAIS précise également qu'à plusieurs reprises il a été impossible de se connecter à la messagerie Mairie

#### **Communications du Maire**

**Repas de la Saint Léger** : Cette manifestation a été un succès, une partie des bénéfices réalisés lors de cette soirée a été reversé dans l'achat de tickets de cinémas pour les jeunes collégiens et jusqu'à l'âge de 17 ans inclus, 21 tickets de cinémas ont été proposés aux jeunes de la commune pour la somme totale de 14 € (tarif négocié), ces tickets inclus le supplément 3D et sont valables dans les cinémas CGR.

**Vente de sapins** : Cette opération a eu un succès, 75 sapins ont été vendus, le Maire rappelle qu'aucun bénéfice n'est enregistré cette opération n'ayant aucun but lucratif.

Mme BOULEHLAIS remercie Mr ENOC qui est allé chercher les sapins dans le Morvan avec Mr le Maire

**Panier des Anciens** : 17 paniers Dames et 16 paniers Hommes ont été distribués par Le Maire, Messieurs GONNET, ENOC, POISELET et LORENZI.

La valeur d'un panier variant entre 32€ à 35€.

Mr GONNET tient à préciser qu'il y a toujours un très bon relationnel avec les aînés lors de la distribution des colis.

**Arbre de Noël de la commune et Fête de l'Avent** : Le Maire précise que Mr MOUICI Ahmed et Mr VILLAFRANCA Pablo ont réalisé une superbe prestation et un concert qui a été fortement apprécié de tous.

Leur prestation a été offerte à la Municipalité et nous les en remercions, un devis de 180€ TTC a été établi par la société Pinte de Blues pour le matériel SONO, Micro et instruments.

La municipalité a offert des cadeaux du nouveau-né jusqu'aux enfants de CM2, les tarifs par enfant se situant entre 20€ et 22€, grâce à des tarifs négociés (-10%, -15% et -25%), les enfants ont pu se voir offrir de très beaux cadeaux tout en respectant le budget.

**Tombola gratuite et payante** : La commune a acheté un Bon cadeau pour un plateau de fruits de Mer à B1 pour un montant de 25€ ainsi qu'une Horloge mécanique style Industrielle pour un montant de 29,99€. Ces 2 lots étaient destinés à la tombola payante ouverte à tous les visiteurs.

**TOUS les autres très beaux lots font suite à un long travail d'échanges et des partenaires extrêmement généreux.**

Les places de Zénith pour Le spectacle « L'Héritage Goldman », le spectacle « CELTIC LEGENDS » à la Commanderie de DOLE ainsi que les 9 places pour le Spectacle « MARY CANDIES » au Cèdre de Chenôve ont également été offertes.

Nous remercions sincèrement toutes ces personnes qui ont collaborés et permis de choyer nos administrés.

Au total 78 lots ont été offert pour les diverses tombolas.

Les habitants et visiteurs ont été gâtés et ravis de cette action.

**14 juillet 2024** : Le Maire informe les élus qu'un projet de jeu inter-village est au programme pour le 14 juillet prochain avec les communes de Labruyère et Lechâtelet.

Une réunion aura lieu début 2024 avec les élus puis chaque commune communiquera à ses administrés.

Cette manifestation aura lieu sur notre site des Bords de Saône, un thème sera défini et chaque commune devra réaliser son char, au programme des jeux adaptés à tous afin de passer un moment convivial et attractif.

**Don** Une Habitante de Pagny-la-Ville fait don à la commune de 3 arbres qui seront plantés sur le site où se déroule les festivités communales, nous la remercions pour ce don.

Mr le Maire tient à remercier les élus présents lors de l'arbre de Noel et la Fête de l'Avent, sans oublier tous les Pagnotins qui ont répondu présent, il remercie également tous les bénévoles qui répondent favorablement tout au long de l'année et qui participent aux manifestations et la vie du village.

Mme BOULEHLAIS rejoint Mr le Maire pour remercier tous les bénévoles, Mr ENOC pour son aide à l'installation des décorations au plafond de la salle des fêtes, Mr POISELET pour son aide et implication lors de l'atelier enfant et Mr GONNET et Mr LORENZI pour leur présence et participation lors de la Fête de l'Avent.

Elle remercie également Mr le Maire et Mme MAUCHAMP pour leur aide.

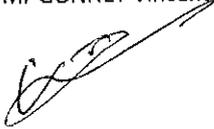
Mr POISELET précise avoir passé un agréable moment lors de l'atelier enfant.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19H45.

La délibération 2023-12-40 a été examinée au cours de cette séance ou étaient présents Mr MAUCHAMP Henri ; Maire, Mme BOULEHLAIS Emmanuelle ; 1<sup>ère</sup> Adjointe, Mr LORENZI François, Mr POISELET Kévin, Mr ENOC Jonathan et Mr GONNET Vincent, conseillers municipaux.

**Les secrétaires de séance :**

Mr GONNET Vincent



Mme BOULEHLAIS Emmanuelle



Le Maire



En application de l'article L 2121-15 du Code Générale des Collectivités Territoriales, la liste des délibérations examinées au cours de cette séance a été affichée à la mairie le décembre 2023.